



Notion de "mère indigne" & conséquences éventuelles

Par **mporzera**, le **31/05/2012 à 12:26**

Bonjour,

Est ce qu'une femme ayant tourné dans des films à caractère pornographique peut continuer à avoir la garde de ses enfants ? Est-elle considérée comme "mère indigne" ? Quelles sont les conséquences pour elle et le cas échéant pour ses enfants en bas-âge ? Par avance merci pour votre réponse !

Par **Afterall**, le **31/05/2012 à 20:47**

Bonjour,

Les juges ne retirent l'autorité parentale que lorsque l'attitude du parent est préjudiciable à la santé morale ou physique de l'enfant. Il faut que ce dernier soit directement touché par le comportement de son père/mère.

Ici, ça ne semble pas être le cas...

Par **mporzera**, le **31/05/2012 à 21:35**

OK Merci pour votre réponse et pour votre rapidité !